

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Soins et d'Education Marika Inc.	Numéro de permis 2024112	Date d'inspection Le 19 juin 2025	
Nom de l'établissement La Petite École Marika		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 19 juin 2025.
C'est la dernière journée avant les vacances d'été.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe des jeux libres, un bricolage, une pratique avec les cabarets à la cafétéria ainsi que des jeux dans le gymnase. Le parc de l'école est utilisé.
Les heures de développement professionnel devront être terminés en octobre. Un suivi sera fait pour cela.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 juin 2025

Date

original signé par
Mélicha Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 juin 2025

Date